

Date de convocation :
8 janvier 2019

Convocation affichée le:
15 janvier 2019

Compte rendu affiché le:
15 janvier 2019

Nombre de membres :

Effectif légal : **22**

En exercice : **19**

Présents : **17**

Votants : **17**

SEANCE DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :

Patrick HERVIOU, Edith RENAUDIN, Yves ROUAULT, Françoise MANCHERON, Isabelle BOUILLET, Alan POULAIN, David BAUDET, Annick COLLIN, Yannick DAUGAN, Alain GAUTIER, Daniel GEORGEAULT, Jean-Claude PERCHEREL, Linda PERCHEREL, Christine SANTIER, Géraldine SAUVÉ, Louis TANNOUX, Cédric TIREL,

Etaient Excusés :

Absents : Annaëlle ANGIBAUD, Stéphanie THAUNAY,

Un scrutin a eu lieu, Madame Annick COLLIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance du 3 décembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal 3 décembre 2018

OBJET : Participation financière de la commune de La Chapelle du Lou du Lac à la pose d'un abri bus sur la commune de Landujan (2019-01)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de parents d'élèves visant en la construction d'un abri bus sur le territoire de la commune de Landujan. Monsieur le Maire précise que cet abri bus serait utilisé par des enfants domiciliés sur les territoires des communes de Landujan, Irodouër et La Chapelle du Lou du Lac.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se positionner sur une participation financière de la commune de La Chapelle du Lou du Lac à l'acquisition et la pose de cet abri bus sur le territoire de la commune de Landujan.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- **Accepte** la participation financière de la commune de La Chapelle du Lou du Lac à l'acquisition et la pose d'un abri bus sur le territoire de Landujan.
- **Dit que** le montant de cette participation est fixé au tiers du total des dépenses supportées par la commune de Landujan pour l'acquisition et la pose de cet abri bus.
- **Dit que** le versement de cette participation est assujéti à la présentation, par la commune de Landujan, d'un décompte global faisant apparaître l'ensemble des dépenses supportées par la commune de Landujan dans cette affaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette opération.

OBJET : Mise en place d'un règlement des cimetières communaux (2019-02)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de La Chapelle du Lou du Lac a sur son territoire, deux cimetières : celui de la commune déléguée du Lou du Lac et celui de la commune déléguée de La Chapelle du Lou.

A ce titre, afin d'uniformiser la réglementation funéraire sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre un règlement commun pour ce deux cimetières et présente à l'assemblée le travail de la commission communale composée pour ce dossier.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise en place d'un règlement uniformisé des cimetières communaux.
- **Valide** le règlement élaboré par la commission communale et annexé à la présente.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

OBJET : travaux de voirie 2019 – désignation de l'entreprise attributaire (2019-03)

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de l'appel public à la concurrence réalisée entre le 29 novembre et 20 décembre 2018 derniers relatif à la réalisation de travaux de voirie en différents secteurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que le Maître d'œuvre a établi le classement des entreprises selon la pondération établi en amont et validée par la commission appel d'offre et le présente au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue** le marché relatif à la réalisation de travaux de voirie en différents secteurs de la commune à l'entreprise SPTP de Ploufragan (22) pour un montant de 119 055,40 € HT + 4 375,00 € HT d'option
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

OBJET : travaux de voirie 2019 – sollicitation de subventions fonds de concours solidarité (2019-04)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de travaux de voirie en différents secteurs de la commune» pour lequel le conseil municipal, vient d'attribuer le marché.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau de financement de l'opération établi suite à l'attribution du marché et informe l'assemblée que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide financière de la communauté de communes Saint Méen-Montauban par l'intermédiaire du fonds de concours solidarité

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter cette subvention dans les conditions suivantes :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Maître d'œuvre	5 859.00 €	Aides publiques	89 375 €
Total travaux	123 430.40 €	DETR 2019	45 224 €
<i>Dont éligibles DETR</i>	<i>113 060.00 €</i>	Conseil Départemental 35 – amende de police	12 000 €
		Communauté de communes St Méen Montauban - fds concours	32 151 €
		autofinancement	39 914.40 €
Total	129 289.40 €	Total	129 289.40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide de la communauté de communes Saint Méen-Montauban par l'intermédiaire du fonds de concours solidarité.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

OBJET : sollicitation de la commune pour l'octroi de subventions exceptionnelles (2019-05)

Messieurs Louis TANNOUX et Jean-Claude PERCHEREL et Madame Annick COLLIN (représentants du Club de la Bonne Ambiance) ne prennent pas part aux discussions et au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil que deux associations de la commune sollicitent la commune pour l'octroi de subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée ces demandes du Club de la Bonne Ambiance pour l'organisation d'actions pour les 40 ans de l'association et du Comité des fêtes du Lou du Lac pour l'organisation d'une manifestation pour les 10 ans de l'association.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se positionner sur ces demandes.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

Concernant la demande du Comité des fêtes :

Vu l'importance du projet et son contenu

Considérant que le projet, objet de la demande de subvention exceptionnelle, permettra de faire connaître la commune et de la mettre en valeur,

Considérant l'implication des intervenants et le sérieux de ceux-ci :

- **Accepte** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des fêtes du Lou du Lac pour l'organisation d'animations dans le cadre des 10 ans de l'association
- **Dit que** le versement de cette subvention est assujéti à la présentation, par l'association, d'un bilan financier de cette manifestation.
- **Dit que** le montant de cette subvention exceptionnelle pourra être réévalué de plus ou moins 500 € en fonction du résultat présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette opération.

Concernant la demande du Club de la Bonne Ambiance

- **Accepte** exceptionnellement, au titre de l'année 2019 et dans le cadre de l'organisation d'une animation pour les 40 ans de l'association, de porter le montant de la subvention annuelle de 370 à 500 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette opération.

OBJET : Subventions aux associations 2019 (2019-06)

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions établies par les associations et demande aux élus de se prononcer sur le montant des subventions proposées.

ASSOCIATIONS	Montant 2019 en €
Brocéliande Initiative	41
Centre Anticancéreux	82
Amicale des donneurs de sang	125
AFM - Téléthon	185
Société de Chasse Communale – La Chapelle du Lou	340
A.D.M.R. de montauban de Bretagne	102
A.E.P.E.C (garderie)	3 570
A.E.P.E.C (sorties scolaires)	2 175
Comité des Fêtes – La Chapelle du Lou	635
Paroisse	93
Club de la Bonne Ambiance	500
C.A.T.M	170
USLC (Foot-Gym-Chemins de Randonnées)	2 253

Association la Rive du Lou	500
France ADO 35	82
ADHO	82
ADAPEI du Pays de Rennes	51
CCAS	1 000

Après en avoir délibéré,

(Monsieur TIREL Cédric n'ayant pas pris part aux discussions concernant les subventions allouées au Comité des Fêtes et à l'USLC, Madame SANTIÉR Christine n'ayant pas pris part aux discussions concernant les subventions allouées à l'USLC, Monsieur Jean-Claude PERCHEREL et Madame Linda PERCHEREL n'ayant pas pris part aux discussions concernant les subventions allouées à l'association la Rive du Lou, Monsieur Louis TANNOUX et Madame Annick COLLIN n'ayant pas pris part aux discussions concernant les subventions allouées au Club de la Bonne Ambiance)

Le conseil municipal,

- **décide** à l'unanimité de fixer les subventions énumérées au titre de l'année 2019.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

Séance levée à 21h25

Le Maire

Patrick HERVIOU